



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R93-2019-157

PUBLIÉ LE 13 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

ARS PACA

R93-2019-12-09-003 - 83 RENOUV SSR 2019 RAA 12122019 (3 pages) Page 3

R93-2019-12-09-002 - 84 RENOUV SSR 2019 RAA 12122019 Renouvellement de l'activité de soins de suite et de réadaptation pour les établissements de Vaucluse (1 page) Page 7

R93-2019-12-02-011 - Arrêté n°2019-17-0645 portant autorisation à être membres du groupement de coopération sanitaire « Union des Hôpitaux pour les Achats » (2 pages) Page 9

R93-2019-12-11-021 - DÉCISION de modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical du site de rattachement de la SA VITALAIRE, sis 2791 Chemin Saint Bernard, Bât F, à VALLAURIS (06220) par adjonction d'un second site de rattachement annexe sis 5 Chemin des Presses à CAGNES-SUR-MER (06800) (3 pages) Page 12

DRDJSCS

R93-2019-12-05-007 - Arrêté fixant la dotation globale de financement du CHRS CCAS de Nice - Alpes-Maritimes (4 pages) Page 16

ARS PACA

R93-2019-12-09-003

83 RENOUV SSR 2019 RAA 12122019

DD	EJ	RAISON SOCIALE EJ	Adresse EJ complète	ET	RAISON SOCIALE ET	Adresse ET complète	ACTIVITE	MODALITE	FORME	RENOUELEMENT A COMPTER DE	DATE LETTRE DE NOTIFICATION DU RENOUELEMENT
83	830013678	ASSOCIATION JEAN LACHENAUD	247 RUE JACQUES CARTIER 83000 - TOULON	830200507	ETABLISSEMENT DE SANTE JEAN LACHENAUD	374 AVENUE JEAN LACHENAUD 83600 - FREJUS	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830013678	ASSOCIATION JEAN LACHENAUD	247 RUE JACQUES CARTIER 83000 - TOULON	830200507	ETABLISSEMENT DE SANTE JEAN LACHENAUD	374 AVENUE JEAN LACHENAUD 83600 - FREJUS	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830100541	ASSOCIATION VAROISE HOP LEON BERARD	AVENUE MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	830000303	HOPITAL LEON BERARD	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830100541	ASSOCIATION VAROISE HOP LEON BERARD	AVENUE MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	830000303	HOPITAL LEON BERARD	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830100541	ASSOCIATION VAROISE HOP LEON BERARD	AVENUE MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	830000303	HOPITAL LEON BERARD	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830100541	ASSOCIATION VAROISE HOP LEON BERARD	AVENUE MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	830000303	HOPITAL LEON BERARD	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections cardio-vasculaires	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830100541	ASSOCIATION VAROISE HOP LEON BERARD	AVENUE MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	830000303	HOPITAL LEON BERARD	AVENUE DU DOCTEUR MARCEL ARMANET 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des brûlés	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830000493	CENTRE DE GERONTOLOGIE SAINT FRANCOIS	ROUTE DE MARSEILLE RN 560 83860 - NANS-LES-PINS	830100855	CENTRE DE GERONTOLOGIE SAINT FRANCOIS	ROUTE NATIONALE 560 83860 - NANS-LES-PINS	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830000493	CENTRE DE GERONTOLOGIE SAINT FRANCOIS	ROUTE DE MARSEILLE RN 560 83860 - NANS-LES-PINS	830100855	CENTRE DE GERONTOLOGIE SAINT FRANCOIS	ROUTE NATIONALE 560 83860 - NANS-LES-PINS	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	830100525	CH DE LA DRACENIE DE DRAGUIGNAN	ROUTE DE MONTFERRAT 83300 - DRAGUIGNAN	830000287	CH LA DRACENIE DE DRAGUIGNAN	ROUTE DE MONTFERRAT 83300 - DRAGUIGNAN	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections cardio-vasculaires	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	10-déc
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	26-nov
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections respiratoires	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov

DD	EJ	RAISON SOCIALE EJ	Adresse EJ complète	ET	RAISON SOCIALE ET	Adresse ET complète	ACTIVITE	MODALITE	FORME	RENOUELEMENT A COMPTER DE	DATE LETTRE DE NOTIFICATION DU RENOUELEMENT
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections respiratoires	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	26-nov
83	690781810	HOSPICES CIVILS DE LYON	3 QUAI DES CELESTINS 69002 - LYON 2ème	830100558	HOPITAL RENEE SABRAN HYERES	BOULEVARD EDOUARD HERRIOT 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	26-nov
83	750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	3 SQUARE MAX HYMANS 75015 - PARIS 15	830100681	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	17 BOULEVARD CHATEAUBRIAND 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	27-nov
83	750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	3 SQUARE MAX HYMANS 75015 - PARIS 15	830100681	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	17 BOULEVARD CHATEAUBRIAND 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	3 SQUARE MAX HYMANS 75015 - PARIS 15	830100681	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	17 BOULEVARD CHATEAUBRIAND 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	26-nov
83	750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	3 SQUARE MAX HYMANS 75015 - PARIS 15	830100681	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	17 BOULEVARD CHATEAUBRIAND 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	750005068	MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	3 SQUARE MAX HYMANS 75015 - PARIS 15	830100681	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	17 BOULEVARD CHATEAUBRIAND 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections du système nerveux	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	26-nov
83	920030913	SA INSTITUT HELIO MARIN COTE D'AZUR	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100863	CTRE DIET SPE ST JEAN CARQUEIRANNE	1 AVENUE ALOUETTES VILA VERTAUBANNE, Bis 83320 - CARQUEIRANNE	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	08-nov
83	920030913	SA INSTITUT HELIO MARIN COTE D'AZUR	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100863	CTRE DIET SPE ST JEAN CARQUEIRANNE	1 AVENUE ALOUETTES VILA VERTAUBANNE, Bis 83320 - CARQUEIRANNE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	08-nov
83	920030913	SA INSTITUT HELIO MARIN COTE D'AZUR	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100863	CTRE DIET SPE ST JEAN CARQUEIRANNE	1 AVENUE ALOUETTES VILA VERTAUBANNE, Bis 83320 - CARQUEIRANNE	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	08-nov
83	920030913	SA INSTITUT HELIO MARIN COTE D'AZUR	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100624	INST HELIO MARIN COTE D'AZUR HYERES	590 BOULEVARD DE LA MARINE 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation non spécialisés	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	920030913	SA INSTITUT HELIO MARIN COTE D'AZUR	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100624	INST HELIO MARIN COTE D'AZUR HYERES	590 BOULEVARD DE LA MARINE 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	920030913	SA INSTITUT HELIO MARIN COTE D'AZUR	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100624	INST HELIO MARIN COTE D'AZUR HYERES	590 BOULEVARD DE LA MARINE 83400 - HYERES	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	26-nov
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100087	CCV DE SAINT RAPHAEL LA CHENEVIERE	RUE BERTY ALBRECHT 83700 - SAINT-RAPHAEL	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2019	26-nov

DD	EJ	RAISON SOCIALE EJ	Adresse EJ complète	ET	RAISON SOCIALE ET	Adresse ET complète	ACTIVITE	MODALITE	FORME	RENOUELEMENT A COMPTER DE	DATE LETTRE DE NOTIFICATION DU RENOUELEMENT
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100087	CCV DE SAINT RAPHAEL LA CHENEVIERE	RUE BERTY ALBRECHT 83700 - SAINT-RAPHAEL	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections cardio-vasculaires	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2019	26-nov
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100756	CENTRE DE SOINS LES COLLINES DU REVEST	1251 ROUTE DU GENERAL DE GAULLE 83200 - REVEST-LES EAUX	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100756	CENTRE DE SOINS LES COLLINES DU REVEST	1251 ROUTE DU GENERAL DE GAULLE 83200 - REVEST-LES EAUX	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections liées aux conduites addictives	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	26-nov
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100814	CLINIQUE HELIADES SANTE	40 RUE ROLLAND GARROS 83600 - FREJUS	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	27-nov
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100814	CLINIQUE HELIADES SANTE	40 RUE ROLLAND GARROS 83600 - FREJUS	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	27-nov
83	920030269	SAS CLINEA	12 RUE JEAN JAURES 92800 - PUTEAUX	830100814	CLINIQUE HELIADES SANTE	40 RUE ROLLAND GARROS 83600 - FREJUS	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de l'appareil locomoteur	Adulte	Hospitalisation à temps partiel de jour	26 octobre 2020	27-nov
83	440052041	SAS LNA ES	7 BOULEVARD AUGUSTE PRIOU 44120 - VERTOUC	830100764	INSTITUT MEDICALISE DE MAR VIVO	CHEMIN DU MAR VIVO AU DEUX CHENES 83500 - SEYNE-SUR-MER	Soins de suite et de réadaptation polyvalent	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	27-nov
83	440052041	SAS LNA ES	7 BOULEVARD AUGUSTE PRIOU 44120 - VERTOUC	830100764	INSTITUT MEDICALISE DE MAR VIVO	CHEMIN DU MAR VIVO AU DEUX CHENES 83500 - SEYNE-SUR-MER	Soins de suite et de réadaptation spécialisés - Affections de la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	Adulte	Hospitalisation complète	26 octobre 2020	27-nov

ARS PACA

R93-2019-12-09-002

84 RENOUV SSR 2019 RAA 12122019

Renouvellement de l'activité de soins de suite et de
réadaptation pour les établissements de Vaucluse

DD	EJ	RAISON SOCIALE EJ	Adresse EJ complète	ET	RAISON SOCIALE ET	Adresse ET complète	ACTIVITE	MODALITE	FORME	RENOUVELLEMENT A COMPTER DE	DATE LETTRE DE NOTIFICATION DU RENOUVELLEMENT
----	----	-------------------	---------------------	----	-------------------	---------------------	----------	----------	-------	-----------------------------	---

ARS PACA

R93-2019-12-02-011

Arrêté n°2019-17-0645 portant autorisation à être membres
du groupement de coopération sanitaire « Union des
Hôpitaux pour les Achats »

Arrêté n°2019-17-0645

Portant autorisation à être membres du groupement de coopération sanitaire « Union des Hôpitaux pour les Achats »

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.6133-1 et suivants et R.6133-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret n°2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 6 octobre 2016 portant nomination de monsieur Jean-Yves GRALL en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le décret n°2017-631 du 25 avril 2017 relatif à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

Vu l'ensemble des demandes du groupement de coopération sanitaire « Union des Hôpitaux pour les Achats » sollicitant l'autorisation d'adhésion des trente-quatre structures citées à l'article 1 de la présente, sur le fondement de l'article L.6133-2 du Code de la santé publique, réceptionnées les 4, 8, 15, 21, 28 octobre 2019 et 13 novembre 2019 ;

Considérant que les structures souhaitent pouvoir bénéficier des marchés lancés par le groupement de coopération sanitaire «Union des Hôpitaux pour les Achats », dans leurs domaines respectifs ;

Considérant la convention constitutive consolidée du groupement de coopération sanitaire «Union des Hôpitaux pour les Achats » signée le 23 janvier 2017 ;

ARRETE

Article 1 : Les trente-quatre structures citées ci-dessous sont autorisées à être membres du groupement de coopération sanitaire « Union des Hôpitaux pour les Achats » en ce qu'ils contribuent à l'activité de ce groupement :

- CEA Grenoble (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)
- Université Jean Moulin Lyon 3

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

- Groupement de coopération sanitaire Scanner du Genevois
- Groupement de coopération sanitaire des Etablissements du Genevois et du Faucigny
- Ecole des hautes études en santé publique
- Fondation Bon Sauveur BEGARD
- Groupement d'intérêt public Blanchisserie des Pays de Morlaix et du Léon
- Université de Rennes 1
- Groupement d'intérêt économique Imagerie 37
- Groupement de coopération sanitaire SIRSCO
- Groupement d'intérêt public Logistique Interhospitalier de l'Aube
- Groupement d'intérêt public SYMARIS 68 ROUFFACH (Synergie et Mutualisation des Actions de Recherche en Informatique de Santé)
- Groupement de coopération sociale et médico-sociale Bas Rhin
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Bas-Rhin
- Rectorat de l'Académie de Strasbourg
- Agence Régional de Santé Grand Est
- Centre Intercommunal d'Action Sociale Marcilly-Fontaine (en lieu et place des EHPAD Sainte-Marthe à Fontaine les Grès et Les Tilleuls à Marcilly le Hayer)
- Groupement de coopération sanitaire UTIL 80
- Etablissement Français du Sang
- Unions pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie
- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Caisse nationale d'assurance maladie
- Agence de la Biomédecine
- Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
- Agence Régional de Santé Normandie
- Groupement d'intérêt public Restauration collective centre Manche
- Groupement d'intérêt économique Blanchisserie Cadillac
- Association de Gestion d'Etablissements et de Services pour Personnes en situation de handicap mental
- Fondation Bon Sauveur Alby
- Université de Toulouse Capitole
- Université de Médecine Montpellier-Nîmes
- Groupement de coopération sanitaire TESIS de la Réunion
- SELARL SAMBOURG
- Groupement d'intérêt économique Hôpital Européen Marseille

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de la publication à l'égard des tiers. Le tribunal administratif (ou la juridiction administrative compétente) peut être également saisi(e) par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lyon, le 2 décembre 2019

Par délégation,

Le directeur général adjoint

Signé : Serge MORAIS

ARS PACA

R93-2019-12-11-021

DÉCISION de modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical du site de rattachement de la SA VITLAIRE, sis 2791 Chemin Saint Bernard, Bât F, à VALLAURIS (06220) par adjonction d'un second site de rattachement annexe sis 5 Chemin des Presses à CAGNES-SUR-MER (06800)

Direction de l'Organisation des Soins
Département pharmacie et biologie

Réf : DOS-1119-13237-D

DECISION

**portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical
du site de rattachement de la SA VITALAIRE,
sis 2791 Chemin Saint Bernard, Bât F, à VALLAURIS (06220)
par adjonction d'un second site de rattachement annexe
sis 5 Chemin des Presses à CAGNES-SUR-MER (06800)**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence Alpes Côte d'Azur

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5, L.4221-16, R.4211-15 et R.5124-19 et R.5124-20 ;
- VU** le décret n° 2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap ;
- VU** l'arrêté du 19 décembre 2006 définissant les modalités de la délivrance mentionnées aux articles D.5232-10 et D.5232-12 et fixant la liste des matériels et services prévue à l'article L.5232-3 du code de la santé publique ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;
- VU** le décret du 19 décembre 2018 du ministère des solidarités et de la santé portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- VU** la demande réceptionnée le 13 mai 2019 par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, complétée les 13 septembre 2019 et 7 octobre 2019 par Monsieur Arnaud de VILLEPIN, directeur régional Grand Sud-Est, par Madame Sara BOUNETTA et Madame Véronique DRAGON, pharmaciens responsables, tendant à obtenir l'autorisation de modification de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical du site de stockage annexe à CAGNES-SUR-MER (06) dépendant du site de rattachement de VALLAURIS (06) ;
- VU** l'avis technique émis le 22 octobre 2019 par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- VU** l'avis favorable avec remarques du Conseil de l'Ordre national des pharmaciens - section D, en date du 5 août 2019 ;

Considérant que la demande présentée n'affecte pas les autres éléments sur lesquels a été fondée l'autorisation DOS-0318-2067-D du 21 mars 2018 accordée au site de rattachement de la SA VITALAIRE sis 2791 Chemin Saint Bernard, Bât F à VALLAURIS (06220) ;



Considérant que le site de stockage de CAGNES-SUR-MER se situe dans l'aire géographique autorisée pour le site de rattachement de VALLAURIS, en l'espèce, les départements des Alpes-Maritimes (06) et du Var (83), et qu'il est en conformité avec les bonnes pratiques de dispensation d'oxygène à usage médical (délai d'intervention pharmaceutique et technique de 3 heures de route dans des conditions normales de circulation).

Considérant que les activités organisées sur ce site de stockage sont conformes à la réglementation en vigueur (stockage et fractionnement) ;

Considérant que le site de rattachement sis 2791 Chemin Saint Bernard, Bât F à VALLAURIS (06220) de la SA VITALAIRE continuera d'assurer l'ensemble des missions de dispensation d'oxygène à usage médical à domicile sur les départements des Alpes-Maritimes (06) et du Var (83), conformément à la réglementation relative aux bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à domicile ;

Considérant que le site de rattachement de VALLAURIS (06220) possèdera à la date de l'autorisation délivrée, deux sites de stockage annexe sis :

- Avenue Robespierre, la Planquette à LA GARDE (83130),
- 5 Chemin des Presses à CAGNES-SUR-MER (06800).

Considérant que le temps de travail du pharmacien responsable du site SA VITALAIRE de Gardanne est de 0,5 ETP. Il devra être adapté en tant que de besoin conformément à la législation en vigueur ;

Considérant que la présente autorisation concerne de la dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sous forme de liquide, concentrateur et/ou par bouteilles d'oxygène gazeux ;

D E C I D E

Article 1 : La demande réceptionnée le 13 mai 2019 par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, complétée les 13 septembre 2019 et 7 octobre 2019 par Monsieur Arnaud de VILLEPIN, directeur régional Grand Sud-Est, par Madame Sara BOUNETTA et Madame Véronique DRAGON, pharmaciens responsables, sollicitant l'autorisation de modification de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical du site de stockage annexe à CAGNES-SUR-MER (06) dépendant du site de rattachement de VALLAURIS (06), **est accordée.**

Article 2 : La décision n°DOS-0318-2067-D du 21 mars 2018, est abrogée.

Article 3 : Le site de rattachement sis 2791 Chemin Saint Bernard, Bât F à VALLAURIS (06220) de la SA VITALAIRE, continuera d'assurer l'ensemble des missions de dispensation d'oxygène à usage médical à domicile sur les départements des Alpes-Maritimes (06) et du Var (83), conformément à la réglementation relative aux bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à domicile.

Article 4 : L'autorisation concerne la dispensation à domicile d'oxygène à usage médical sous forme de liquide, concentrateur et/ou par bouteilles d'oxygène gazeux.

Article 5 : Le temps de présence du pharmacien responsable du site est de 0,5 ETP à la date de la demande et devra être réévalué conformément à l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical.

Article 6 : Les activités de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical doivent être réalisées en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 7 : Toute modification substantielle concernant l'agencement des locaux où se déroule l'activité liée à la dispensation de l'oxygène à usage médical, sur un site de rattachement, est subordonnée à l'autorisation préalable du directeur général de l'ARS ayant donné l'autorisation.

Article 8 : Toute autre modification qui affecterait les éléments sur la base desquels l'autorisation a été délivrée, doit faire préalablement l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS ayant donné l'autorisation.

Article 9 : Toute infraction à la réglementation actuelle pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 10 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif 22 rue Breteuil - 13006 Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé et de sa publication à l'égard des tiers.

Article 11 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **11 DEC. 2019**



Philippe De Mester

DRDJSCS

R93-2019-12-05-007

Arrêté fixant la dotation globale de financement du CHRS
CCAS de Nice - Alpes-Maritimes



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale et départementale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

ARRETE

Fixant la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2019
du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) de C.C.A.S. de Nice
4, Place Pierre Gautier – 06364 Nice cedex 4
SIRET : 260 600 473 00474
FINESS : 06 002 117 7

géré par
le Centre Communal d'Action Sociale de Nice
4, Place Pierre Gautier – 06364 Nice cedex 4
SIRET : 260 600 473
FINESS: 06 079 030 0

E.J. N° 21 02 61 92 17

«-----»

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 312-1, L 314-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2000 modifié autorisant la création du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale géré par le C.C.A.S. de Nice à Nice ;
- VU** la loi organique N° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** les décrets n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 et l'arrêté du 11 décembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;

VU l'arrêté du 9 mars 2018 portant délégation de signature du préfet de région à M. Jean-Philippe BERLEMONT directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté du 12 mars 2018 fixant le modèle du tableau d'analyse de l'activité et des coûts de l'enquête nationale de coûts applicable au secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion prévue aux articles L. 345-1 et L. 322-8-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi N° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour l'année 2019 ;

VU l'arrêté du 13 mai 2019 fixant les tarifs plafonds prévus au deuxième alinéa de l'article L. 314-4 du code de l'action sociale et des familles applicable aux établissements mentionnés au 8° du I de l'article L. 312-1 du même code au titre de l'année 2019 ;

VU l'arrêté du 13 mai 2019 (paru au Journal officiel du 19 mai 2019) pris en application de l'art L 314-4 du Code de l'action sociale et des familles, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale ;

VU la convention de délégation de gestion conclue le 17 juin 2019 entre le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le préfet des Alpes-Maritimes, relative à la réalisation des actes d'instruction afférents à la procédure budgétaire des établissements et services sociaux financés par le budget de l'État ;

VU l'instruction du 9 mai 2019 relative à la campagne budgétaire du secteur « accueil, hébergement, insertion » pour 2019 ;

VU le rapport d'orientation budgétaire établi pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 17 juin 2019 ;

VU les propositions budgétaires pour l'exercice 2019 présentées par la personne ayant qualité pour représenter le CHRS le 31 octobre 2018 en main propre ;

CONSIDERANT la déclaration faite lors de l'Enquête nationale des Coûts (ENC) 2018 mentionnée à l'arrêté du 12 mars 2018 ;

CONSIDERANT la procédure contradictoire menée conformément aux articles R 314-24 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT la capacité totale autorisée de 61 places d'hébergement :

- 47 places d'insertion en regroupé ;
- 14 places de stabilisation en regroupé.

SUR PROPOSITION du directeur départemental de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Pour l'exercice 2019, les recettes et les dépenses prévisionnelles du CHRS sont autorisées comme suit :

Budget d'exploitation – exercice 2019	Montants autorisés
Groupe I - dépenses afférentes à l'exploitation courante	218 848 €
Groupe II - dépenses afférentes au personnel	967 592 €
Groupe III - dépenses afférentes à la structure	143 555 €
Total dépenses groupes I – II – III	1 329 995 €
Groupe I - produits de la tarification	878 192 €
Groupe II - autres produits relatifs à l'exploitation	419 598 €
Groupe III - Produits financiers, exceptionnels ou non encaissables	32 205 €
Total produits groupes I – II – III	1 329 995 €

ARTICLE 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2019, la dotation globale de fonctionnement du CHRS est fixée à **819 891,00 € (huit cent dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze euros)** dont **5 000,00 € (cinq mille euros)** au titre de la stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté imputée sur la ligne suivante :

- 017701051210/0177-12-10 (CHRS – Places d'hébergement insertion et stabilisation) : 819 891,00 €

ARTICLE 3 :

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de fonctionnement s'élève, pour les mois suivants, à :

- octobre : 64 598,03 €
- novembre : 64 598,02 €
- décembre : 68 324,25 €

Les versements des douzièmes sont mandatés mensuellement sur le compte du Centre Communal d'Action Sociale de Nice dédié à cet effet.

ARTICLE 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale Cour administrative d'appel, 184, rue Duguesclin 69003 LYON, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Une copie du présent arrêté sera notifiée à l'établissement ou au service concerné.

ARTICLE 6 :

En application des dispositions du III de l'article R 314-36 du code de l'action sociale et des familles susvisé, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ARTICLE 7

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le comptable assignataire de la dépense est le directeur régional des finances publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le comptable assignataire est également chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur, le directeur départemental de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes et le président ayant qualité pour représenter le CHRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le **05 DEC. 2019**

Le directeur régional et départemental,
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Jean-Philippe BERLEMONT

Pour le Directeur Régional et départemental de la
jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Le Responsable de pôle

Léopold CARBONNEL